

Versions antérieures accessibles [ici](#)



Conditions générales de vente

Date de dernière mise à jour le 10 février 2025

(Versions antérieures accessibles [ici](#))

Remarque préliminaire : A titre d'information Digilife Service, en tant que centre de service agréé Apple, réalise le diagnostic et la réparation de marchandises sous garanties pour le compte d'Apple et de certains distributeurs de marchandises de marque Apple. Ces services ne rentrent pas dans le cadre des présentes conditions générales de vente, Digilife Service ne les facturant pas aux personnes en bénéficiant et n'étant débiteur d'aucune obligation de nature contractuelle envers elles.

Préambule

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « **CGV** ») s'appliquent et servent de base aux relations commerciales entre :

AM2J, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 €, dont le siège est situé Zone de Gros la Jambette Immeuble Luc Elisabeth 97232 Le Lamentin, et Immatriculée au RCS de Fort-de-France sous le numéro 498 175 801 (Ci-après désignée sous son nom commercial « **Digilife Service** »).

D'UNE PART,

et toute personne physique (âgée de plus de 18 ans et bénéficiant d'une pleine capacité juridique) ou morale (par le biais de son représentant) qui effectue l'achat d'une marchandise ou d'une prestation de service en magasin ou via le site internet www.digilifeservice.fr (ci-après le « **Client** »).

D'AUTRE PART.

NB : Les dispositions protectrices des droits du consommateur décrites ci-après ne seront pas applicables pour un Client agissant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole.

En conformité avec l'Article 1119 du code civil, les CGV doivent être connues et acceptées par le Client. Elles sont consultables librement en magasin et téléchargeables sur support durable sur le site internet www.digilifeservice.fr de sorte que tout Client de bonne foi ne peut se prévaloir de leur méconnaissance et les accepte sans réserve en réalisant l'acte d'achat.

Les CGV priment sur tout accord spécifique sauf si elles ont été expressément écartées dans celui-ci.

I. PRESTATIONS DE SERVICES

A. Désignation et durée des services

La liste des prestations de service payantes proposées par Digilife Service et leurs tarifs sont affichés en magasin et sur la page internet www.digilifeservice.fr/nos-services-et-tarifs/. Digilife Service propose ses services payants uniquement concernant les modèles de matériels éligibles tels que définis dans le cadre de sa politique interne (le personnel de Digilife Service sera en mesure de fournir les informations nécessaires à ce sujet) (ci-après le « **Matériel** »).

Digilife Service peut notamment proposer les services payants suivants :

- Le diagnostic et la recherche de l'origine de pannes et dysfonctionnements du Matériel ;
- La réparation de pannes et dysfonctionnements affectant le Matériel.
- La livraison et l'installation à domicile de Matériel vendu par Digilife Service.

NB : Les services de diagnostic et de réparation concernent uniquement le Matériel hors garantie. Un Matériel hors garantie désigne un Matériel qui ne respecte plus les conditions d'application des garanties légales et commerciales qui lui sont applicables (par exemple : dépassement du délai de garantie ou mauvaise utilisation du Matériel).

B. Mise en place et réalisation des services.

Pour bénéficier des services, le Client pourra selon le type de Matériel : (i) se rendre directement au comptoir du magasin Digilife Service ; ou (ii) prendre un rendez-vous via le site internet www.digilifeservice.net en renseignant son nom, numéro de téléphone et adresse de courrier électronique ; ou (iii) solliciter un service à son domicile moyennant des frais de déplacement supplémentaires.

Avant toute prestation, Digilife Service réalisera un pré-diagnostic visuel du matériel et se réserve la possibilité de refuser sa prise en charge notamment si ce matériel n'est pas d'un modèle éligible aux services de Digilife Service ou s'il est manifestement abîmé, obsolète ou contrefait.

Lorsque le Client dépose son Matériel en magasin en vue de la réalisation d'une prestation de service, le personnel de Digilife Service procédera à l'enregistrement du dépôt par la création d'un dossier client électronique. Pour ce faire, il sera demandé au Client de bien vouloir renseigner son nom, numéro de téléphone et adresse de courrier électronique. Le Client accepte d'être contacté pour toute information relative à la réalisation des services par courrier électronique, sms ou WhatsApp selon les informations qu'il a accepté de fournir à Digilife Service.

Le transfert de risque s'effectue dès la prise de possession physique du Matériel par Digilife Service en magasin. A partir de cet instant les risques de perte, vol ou d'endommagement du Matériel sont transférés à Digilife Service. Les risques sont retransférés au Client lorsque celui-ci récupère physiquement son Matériel en magasin personnellement ou par l'intermédiaire d'un tiers mandaté à cet effet.

Le diagnostic est effectué dans un délai raisonnable n'excédant généralement pas dix (10) jours. A l'issue de la prestation de

diagnostic, Digilife Service informera le Client de l'origine probable de la panne et lui fournira un devis précisant la nature de l'intervention envisagée, éventuellement les pièces à remplacer, et le prix de la réparation. Le Client pourra donner son accord pour mettre en œuvre le service de réparation. Ce devis est valable dix (10) jours à compter de sa date d'émission. Il est transmis au Client par courriel, SMS ou Whatsapp aux coordonnées renseignées par le Client.

En cas d'acceptation d'un devis par le Client ce dernier sera tenu de régler son montant total et ne pourra le contester. Le Client pourra payer comptant ou verser l'acompte, défini au III. D des présentes, afin de mettre en œuvre la réparation. Les frais de diagnostic ne seront pas facturés en cas d'acceptation du devis de réparation. En cas de refus du devis, le Matériel sera au choix du Client : (i) restitué en l'état ou (ii) recyclé (selon les conditions prévues en **Annexe**). Dans ce cas, seule la prestation de diagnostic seront facturée au Client.

La durée de réalisation de la réparation est variable car elle dépend du type de panne ou dysfonctionnement ainsi que des délais de livraisons des pièces (certifiées par le constructeur) nécessaires à la réparation. Digilife Service s'efforcera de donner une estimation de durée correcte au Client lors de la remise du devis de réparation ainsi que de réduire au minimum le délai d'immobilisation du Matériel déposé. Lors de la réparation le service de géolocalisation du Matériel devra obligatoirement avoir été désactivé par le Client, faute de quoi Digilife Service ne pourra intervenir. Le Client peut trouver des instructions en ce sens au lien suivant : <https://support.apple.com/fr-fr/guide/icloud/mmfc0eedd/icloud> ou demander de l'aide au personnel de Digilife Service. Les pièces du Matériel remplacées par Digilife Service deviennent de facto la propriété de Digilife Service ou des constructeurs respectifs, selon les cas.

A l'issue du ou des service(s), le Client sera informé de la mise à disposition de son Matériel en magasin par courriel, SMS ou Whatsapp. Si le Client souhaite désigner un tiers pour récupérer son Matériel auprès de Digilife Service, il devra fournir impérativement une autorisation écrite signée de sa main désignant le tiers en question qui devra présenter un justificatif d'identité au personnel de Digilife Service.

II. VENTE DE MARCHANDISES

A. Vente en magasin physique

Digilife Service propose des marchandises à la vente en magasin qui sont conformes à la législation en vigueur. Un catalogue sur support électronique (tablette ou écran) indiquant la désignation, la marque, les caractéristiques principales, les informations légales obligatoires ainsi que le prix des marchandises est librement accessible en magasin.

Digilife Service se réserve le droit de refuser ou de suspendre une vente en cas de motifs légitimes rencontrés, notamment en cas d'impayé ou litige préexistant avec le Client, problème sur le compte client, fraude et tentative de fraude ou refus d'autorisation de paiement des établissements bancaires.

B. Transfert de propriété

Pour le paiement par virement bancaire en une fois, le transfert de propriété aura lieu après confirmation de réception du virement de la totalité du prix par l'organisme bancaire partenaire de Digilife Service et émission de la facture acquittée correspondante.

Pour les modes de paiements autorisés autres que les virements bancaires, le transfert de propriété aura lieu après réception de la totalité du prix par Digilife Service et émission de la facture acquittée correspondante.

Pour les paiements différés, fractionnés ou à crédit, le transfert de propriété aura lieu dès la validation de la mise en place de la facilité de paiement choisie entre le Client et la Société Partenaire (terme défini au **III.B** des présentes).

C. Mise à disposition et livraison

Les marchandises achetées en magasin sont mises à disposition dès leur transfert de propriété.

Digilife Service peut proposer la livraison à domicile impliquant des frais à la charge du Client, indiqués au moment de l'achat. En cas d'impossibilité de livraison imputable au Client notamment pour une des raisons suivantes : adresse erronée ou incomplète, absence ou silence du destinataire, colis non réclamé en cas d'avis de passage, Digilife Service sera en droit de réclamer le paiement par le Client de frais de livraison supplémentaires. Toute demande de livraison hors zone de couverture (Martinique) entraînera la résolution de plein droit de la vente par Digilife Service. Certaines marchandises ne pourront être livrées à domicile, ce qui sera précisé au moment de l'achat, c'est notamment le cas des colis dépassant le poids total de trente (30) kilogrammes.

Digilife Service s'engage à faire livrer la marchandise avant l'expiration du délai maximum de trente (30) jours après l'achat. Une prévision de livraison antérieure à cette date est susceptible d'être indiquée à titre purement informatif et non engageant en considération des délais habituels pratiqués par les prestataires de livraison agréés. En cas de dépassement du délai maximum de livraison, sans faute du Client (absence prolongée, non réponse au livreur, adresse erronée, etc.) Digilife Service proposera au Client une nouvelle date de livraison. En cas de refus, le Client bénéficie de la possibilité de résoudre la vente dans les conditions et modalités de l'article L216-6 du Code de la Consommation.

Les dispositions du présent article s'appliquent sans préjudice des dispositions du III.B.2.

D. Transfert de risque

Le transfert de risque s'effectue dès la prise de possession physique des marchandises par le Client après leur mise à disposition en magasin. A partir de cet instant les risques de perte, vol ou d'endommagement des marchandises sont transférés au Client, même dans l'hypothèse d'un retour des marchandises via un tiers. A charge pour le Client de vérifier le colis et la marchandise au moment de la livraison. En cas d'anomalie (colis endommagé, ouvert, marchandise erronée, etc.) à la suite d'une commande à distance, le Client devra

refuser le colis auprès du transporteur. En tout état de cause, il devra impérativement notifier le transporteur de ses réserves sur le colis par lettre recommandée dans un délai n'excédant pas trois (3) jours après la livraison. Le Client devra notifier Digilife Service de ses réserves dans les mêmes délais et modalités. La signature du bon de livraison sans réserves valablement exprimées par le Client, tel qu'indiqué ci-avant, vaut acceptation de la conformité de ladite livraison.

E. Service après-vente de marchandises.

En cas de problèmes techniques rencontrés en rapport avec une marchandise vendue par Digilife Service, le Client peut contacter directement le service client au numéro suivant : +596 596 50 72 92 (coût d'une communication locale à partir d'un téléphone fixe – surcoût éventuel selon opérateur) du lundi au vendredi de 9h00 à 14h00. Si le problème ne peut être résolu à distance, Digilife Service communiquera des instructions au Client afin que la marchandise puisse être prise en charge selon les cas par (i) le constructeur, (ii) une société agréée ou par (iii) Digilife Service directement. Selon le type de marchandise concernée, une prise de rendez-vous avant dépôt en SAV peut être obligatoire et s'effectuer facilement sur le site www.digilifeservice.fr.

Avant tout dépôt d'une marchandise au SAV, les techniciens réaliseront un premier examen visuel de la marchandise, avant tout diagnostic détaillé, afin de déterminer son état et son éligibilité aux garanties légales ou commerciales applicables. Le SAV sera susceptible de réparer ou de remplacer la marchandise défectueuse dans le cadre de la mise en œuvre des garanties applicables. Pour les marchandises hors garantie (délai dépassé, mauvaise utilisation, ou autres conditions légales non respectées), Digilife Service pourra proposer au Client ses services de réparation payants.

Les marchandises prise en charge par le SAV sont conservées le temps nécessaire à leur traitement dans le respect de la législation applicable. Au-delà de ce délai, les marchandises sont remises à la disposition du Client qui en sera notifié. Le Client accepte d'être contacté pour toute information relative au SAV par courrier électronique, sms ou WhatsApp selon les informations qu'il a accepté de fournir à Digilife Service.

III. CONDITIONS DE REGLEMENT

A. Modes de paiement autorisés

Digilife Service accepte uniquement les modes de paiement suivants en point de vente :

- Espèces, dans la limite légale autorisée ;
- Carte bancaire de types Visa, Mastercard et American Express ;
- Virement bancaire vers le compte indiqué par DIGILIFE SERVICE.

Digilife Service refuse tout paiement par chèque bancaire.

Pour les achats à distance, Digilife Service accepte uniquement les paiements par carte bancaire de types Visa, Mastercard et American Express.

Digilife Service offre au Client la possibilité de payer immédiatement selon un des modes de paiement autorisés ou bien par le biais d'une facilité de paiement dans les conditions et modalités décrites ci-après.

B. Facilités de paiement

1. Facilités de paiement proposées.

Digilife Service peut dans certains cas offrir au Client la possibilité d'opter pour une des facilités de paiement suivantes :

- Paiement différé à quinze (15) jours calendaires après l'achat ;
- Paiement fractionné en deux, trois ou quatre mensualités avec des frais supplémentaires à la charge du Client ;
- Paiement à crédit en plus de quatre mensualités avec des frais supplémentaires pour le Client, indiqués au moment de l'achat.

Un crédit engage le Client qui le souscrit et doit être remboursé. Le Client est invité à vérifier ses capacités de remboursement avant de s'engager.

Lorsque le Client opte pour une offre de facilité de paiement, il sera dirigé vers une société de financement partenaire agréée spécialisée (ci-après la « Société Partenaire ») selon la procédure décrite ci-après.

S'il souhaite bénéficier d'une facilité de paiement en magasin, le Client devra obligatoirement fournir au personnel de Digilife Service une pièce d'identité correspondant au moyen de paiement utilisé, sur un compte ouvert avec une adresse client localisée en France ainsi que son numéro de téléphone mobile et son adresse de courrier électronique. Digilife Service va ensuite transmettre les informations du Client à la Société Partenaire pour étude du dossier de financement du Client. Cette étape dure généralement quelques minutes et la validation est soumise exclusivement aux critères définis en interne par la Société Partenaire et n'engagent pas la responsabilité de Digilife Service. Si le dossier Client est validé par la Société Partenaire, alors le Client pourra lui aussi donner son accord pour la mise en place du financement et contracter l'offre choisie avec la Société Partenaire en acceptant ses conditions générales. Cette dernière aura ensuite la charge du paiement à Digilife Service puis du recouvrement des sommes financées pour le Client selon les modalités décrites dans l'offre de facilité de paiement choisie. Les éventuels frais liés à la facilité de paiement supportés par le Client seront facturés par cette même Société Partenaire.

2. Droit de rétractation de la facilité de paiement.

Le Client bénéficie d'un délai de quatorze (14) jours calendaires à partir de la signature du contrat de crédit avec la Société Partenaire pour se rétracter du crédit. Il bénéficie du même délai de rétractation pour un contrat de paiement

fractionné conclu en ligne. Il doit alors s'adresser à la Société Partenaire dans les conditions qui seront indiquées dans l'offre de contrat et/ou dans les conditions générales de la Société Partenaire. Toute contestation relative au remboursement du financement ainsi accordé au Client ou aux frais qui y sont liés, doit être adressée directement auprès de la Société Partenaire et par conséquent n'engage pas la responsabilité de Digilife Service.

Dans le cas où le Client exerce valablement son droit de rétractation de la facilité de paiement, il procédera immédiatement : au paiement comptant du prix ou à la restitution de la marchandise en parfait état, faute de quoi sa rétractation sera annulée.

Tant que le Client peut exercer sa faculté de rétractation de la facilité de paiement, Digilife Service n'est pas tenue d'accomplir son obligation de livraison ou de fourniture. Toutefois, au titre de l'article L 312-47 du code de la consommation, le Client peut solliciter de façon expresse la livraison ou la fourniture immédiate de la marchandise ou de la prestation de services. Dans ce cas de figure, le délai légal de rétractation du contrat de crédit/paiement fractionné arrive à échéance à la date de la livraison ou de l'exécution de la prestation, sans pouvoir être inférieur à trois jours ni supérieur à quatorze jours suivant sa signature.

C. Prix.

Les tarifs des services et les prix des marchandises sont indiqués en euros toutes charges comprises. Ils ne prennent pas en compte les éventuels coûts d'achat et de livraison des pièces détachées, ni les frais de traitement, les frais de paiement fractionné ou à crédit ou encore les frais de livraison, qui pourront être facturés en supplément au Client.

Digilife Service est susceptible de modifier ses tarifs et prix à tout moment mais les achats seront facturés sur la base de ceux en vigueur au moment de leur validation par le Client. Digilife Service est susceptible de réaliser des offres commerciales à destination du public. Ces offres ne seront valables que dans les conditions (durée, éligibilité, modalités de mise en œuvre, etc.) qu'elles prévoient et dans la limite des stocks disponibles.

D. Acompte

Lors de l'acceptation d'un devis par le Client, il pourra payer comptant ou ne verser qu'un acompte correspondant à 30 % du montant total du devis afin de mettre en œuvre la réparation. Le solde sera payé au comptoir de Digilife Service lors de la récupération du Matériel via un des modes de paiement autorisés. Conformément à l'article L. 214-2 Code de la consommation, les sommes versées d'avance portent intérêt au taux légal à l'expiration d'un délai de trois mois à compter du versement jusqu'à l'exécution de la prestation de réparation. Ces intérêts sont déduits du solde à verser lors de la récupération du Matériel.

E. Avoirs

Les éventuels avoirs sont émis à la discrétion de Digilife Service et utilisables uniquement pendant une durée de trois (3) mois à compter de leur date d'émission.

IV. DROIT DE RETRACTATION

Le Client ne peut se rétracter de l'achat d'un service ou d'une marchandise effectué en magasin. Pour les achats à distance, le code de la consommation prévoit un délai de rétractation pour le consommateur de quatorze (14) jours à compter de la conclusion du contrat de prestation de service sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalité.

Pour exercer son droit de rétractation, le consommateur doit exprimer clairement et par écrit sa volonté de se rétracter. Il utilisera de préférence le formulaire-type de rétractation ci-dessous à adresser à Digilife Service par courrier postal.

A l'attention de DIGILIFE SERVICE, Immeuble Luc Elisabeth ZI La Jambette 97232 Le Lamentin
Par la présente, je déclare exercer mon droit de rétractation du contrat portant sur la vente de la prestation de service ci-dessous :
Service(s) commandé(s) :
Commande effectuée le
Numéro de commande :
Nom du Client : Téléphone mobile :
Adresse du Client :
Signature du Client :
Date (cachet de la Poste faisant foi):

En cas de valide exercice du droit de rétractation, le remboursement s'effectuera dans un délai de quatorze (14) jours suivant la date à laquelle Digilife Service aura été informée de la décision de rétractation de la part du Client. Le remboursement se fera par crédit sur la carte bancaire ayant servi au paiement.

NB : Les prestations de services proposées par Digilife Service impliquent nécessairement un traitement immédiat dès la commande. Par conséquent, l'achat d'une prestation de service de Digilife Service en ligne est conditionné à ce que le Client sollicite le commencement immédiat de l'exécution du contrat et **renonce au droit de rétractation** de quatorze (14) jours bénéficiant au consommateur en application de l'article L.221-28 du code de la consommation.

V. SANCTIONS EN CAS D'INEXECUTION

En vertu de l'article 2286 du Code civil, Digilife Service bénéficie d'un droit de rétention sur le Matériel en cas de non-paiement d'un service par le Client avant sa restitution.

Pour tout défaut de paiement, le Client débiteur sera relancé par tout moyen. Si l'obligation du Client n'est pas exécutée dans un

délai de cinq (5) jours après la relance, Digilife Service procédera, sans information préalable et sans autre relance, à la mise en recouvrement de la totalité du solde auprès d'un tiers mandaté pour le recouvrement. Le Client sera de plein droit tenu de payer les frais de traitement et de recouvrement ainsi engagés ainsi qu'une indemnité forfaitaire de retard d'un montant s'élevant à 20% du prix du service concerné, indemnité qui ne pourra être inférieure à cent (100) euros et qui s'ajoutera aux intérêts légaux de retard en vigueur.

ATTENTION, le Client est tenu de récupérer tout Matériel ou marchandise déposée en SAV lui appartenant après notification de sa mise à disposition en magasin. Il est invité à le faire dans les meilleurs délais. Au-delà de trente (30) jours sans récupération du Matériel ou de la marchandise en SAV, Digilife Service se réserve le droit de facturer des frais de garde à hauteur d'un (1) euro par jour. Si le Client ne récupère pas son Matériel ou marchandise en SAV avant l'expiration d'un délai de quatre (4) mois en dépit d'une nouvelle relance de Digilife Service, le Matériel ou marchandise en SAV en question sera considéré(e) comme abandonné(e) et pourra être revalorisé(e) par Digilife Service par dérogation expresse à la loi de 1903 relative à la vente de certains objets abandonnés, notamment afin de compenser son préjudice financier résultant des frais de stockage et de traitement du Matériel ou marchandise en SAV abandonné(e).

VI. GARANTIES

A. Garanties légales

Dans le cadre d'une prestation de services dont l'objet principal n'est pas la fourniture de biens, la garantie de conformité et la garantie des vices cachés n'ont pas lieu de s'appliquer. Le Client ne pourra pas faire jouer les garanties légales de conformité et de vices cachés pour les pièces et fournitures accessoires à moins qu'elles ne constituent l'objet principal du contrat ou qu'elles aient été acquises par le Client par un contrat de vente distinct.

S'agissant de la vente de marchandises, Digilife Service est tenue des défauts de conformité du bien au contrat dans les conditions des articles L-217-4 et suivants du Code de la Consommation et des défauts cachés de la chose vendue dans les conditions prévues aux articles 1641 et suivants du Code civil.

Garantie légale de conformité : article L217-4 et suivants du code de la consommation

Ne s'applique qu'aux achats effectués par un consommateur au sens du code de la consommation.

Cette garantie concerne uniquement les défauts de conformité déjà présents lors de l'achat. Le défaut doit rendre le bien inutilisable ou diminuer très fortement son usage. Le délai de mise en œuvre de cette garantie est de 2 ans après l'achat (un an pour de l'occasion). Le Client est dispensé d'apporter la preuve du défaut de conformité du bien, à la charge de Digilife Service de démontrer le contraire. En aucun cas cette garantie ne couvre les défauts causés par une mauvaise utilisation du bien.

En cas de non-conformité avérée, le Client a le choix entre la réparation et le remplacement du bien. Digilife Service peut cependant opter pour la solution la moins coûteuse en cas d'écart disproportionné entre les deux options. En cas d'inexécution de la part de Digilife Service, au-delà d'un délai de trente (30) jours après le dépôt de la marchandise, le Client peut alors demander une réduction du prix ou la résolution de la vente. La garantie légale de conformité s'applique indépendamment de toute garantie commerciale. Pour mettre en œuvre cette garantie le Client contactera Digilife Service par courrier recommandé en détaillant au maximum sa demande. Les frais de retour seront remboursés, sur justificatifs, après retour du bien si le défaut de conformité est confirmé. Le client est invité à conserver les justificatifs de retour. A défaut, le remboursement se fera sur la base du tarif postal de l'acheminement d'un colis similaire.

Garantie relative aux défauts cachés de la chose vendue : article 1641 et suivants du code civil

Cette garantie concerne uniquement les défauts du bien qui existent déjà au moment de l'achat mais qui sont révélés ultérieurement. Le défaut doit rendre le bien inutilisable ou diminuer très fortement son usage. En aucun cas cette garantie ne couvre les défauts causés par une mauvaise utilisation du bien. Le délai de mise en œuvre de cette garantie est de 2 ans à partir de la découverte du défaut et de 5 ans à partir de l'achat. C'est au Client que revient la charge de la preuve de l'existence du défaut caché. En cas de défaut caché avéré, le Client peut alors demander une réduction du prix ou la résolution de la vente. La garantie légale de défauts cachés de la chose vendue s'applique indépendamment de toute garantie commerciale. Pour mettre en œuvre cette garantie le Client contactera Digilife Service par courrier recommandé en détaillant au maximum sa demande.

Afin de faciliter la mise en œuvre de ses garanties légales, le Client devra fournir les informations suivantes : nom, prénom, adresse, téléphone et courrier électronique.

ATTENTION,

(i) les batteries contenues dans les marchandises vendues par Digilife Service sont par nature des produits consommables dont la durée de vie est légitimement plus courte que la durée de garantie légale de la marchandise principale. Par les présentes Digilife Service informe le Client, qui l'accepte, que les défaillances de batteries seront prises en charge au titre de la garantie conformité pour une durée limitée d'un (1) an à compter de l'achat de la marchandise.

(ii) toute pièce détachée non montée par Digilife Service ou par un réparateur agréé par le constructeur le sera aux risques et périls du consommateur et exclura toute garantie légale ou commerciale applicable sur ladite pièce ainsi que sur la marchandise principale.

B. Garantie commerciale

Digilife Service garantit de façon gratuite les réparations effectuées à partir de la date de mise à disposition du Matériel pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours. Si pendant la durée de cette garantie commerciale, le Matériel présente de nouveau une panne ou des dysfonctionnements, le Client

pourra retourner le Matériel à Digilife Service dans les conditions suivantes :

- si le nouveau diagnostic décèle une panne ou dysfonctionnement identique, alors Digilife Service procèdera de nouveau à la réparation sans facturation supplémentaire au Client ;
- si le nouveau diagnostic décèle une panne ou dysfonctionnement différents qui ne pouvait être décelé lors du premier diagnostic, alors la garantie n'est pas applicable. Le nouveau diagnostic sera facturé au Client et Digilife Service émettra un nouveau devis de réparation au Client ;
- toute panne ou dysfonctionnement résultant d'une utilisation anormale du Matériel pendant la durée de la garantie commerciale aura pour effet de rendre la garantie inapplicable.

Les marchandises vendues par Digilife Service bénéficient pour la plupart des garanties des constructeurs respectifs, les Clients sont invités à les contacter directement pour plus de renseignements. Digilife Service propose également à la vente pour les marchandises l'extension de garantie facultative «*Protection Plan*» dont les conditions générales sont consultables en magasin et sur la page internet www.digilife.fr/dpp et pourra dans certains cas orienter le Client vers des garanties commerciales émanant de sociétés tierces sans aucune responsabilité de Digilife Service.

VII. RESPONSABILITE

Digilife Service est uniquement tenue par l'obligation de moyen, à l'égard du Client, de fournir ses meilleurs efforts pour diagnostiquer et réparer les pannes et dysfonctionnements du Matériel. Le Client sera tenu de payer les prestations effectuées même en cas de persistance de la panne ou du dysfonctionnement. Seule une faute imputable à Digilife Service dans l'exécution du contrat serait de nature à engager sa responsabilité contractuelle.

Digilife Service n'a pas vocation à vendre ses services et marchandises à des clients professionnels. Digilife Service ne pourra voir en conséquence sa responsabilité engagée pour tout préjudice quel qu'il soit résultant d'une activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole. Digilife Service n'encourra aucune responsabilité pour tous dommages indirects du fait des présentes, perte d'exploitation, perte de profit, perte de chance, dommages ou frais, qui pourraient survenir en lien avec des services et marchandises vendus par Digilife Service.

Digilife Service ne saurait en aucun cas être responsable au titre des dommages résultant d'une mauvaise utilisation du Matériel ou d'une marchandise par le Client. Il est recommandé au Client de bien prendre connaissance des notices d'utilisation des Matériels et des marchandises fournies par les constructeurs.

Digilife Service ne saurait être tenue responsable dans le cas où un service n'aboutirait pas ou si elle était empêchée de respecter quelconque de ses obligations pour un cas de force majeure et notamment en cas de grève, pandémie ou d'intempérie.

Digilife Service ne saurait être responsable de toutes pertes ou altérations de données, fichiers, logiciels. Il appartient au Client de sauvegarder l'ensemble de ses données sur un support externe (clé usb, disque dur, cloud etc.) préalablement au dépôt du Matériel ou de la marchandise en SAV.

Digilife Service ne saurait être tenu responsable de l'impossibilité totale ou partielle d'utiliser un Matériel ou marchandise pour cause d'incompatibilité de matériel. Il est recommandé au Client d'expliquer au personnel de Digilife Service l'utilisation qu'il souhaite faire de la marchandise, afin d'être conseillé au mieux avant l'achat.

VIII. DISPOSITIONS RELATIVES A LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Les marchandises proposées à la vente sont accompagnées d'un indice de réparabilité lorsque cela est prévu par la législation en vigueur.

Digilife Service renvoie le Client aux indications des constructeurs, présentées sur l'emballage et la notice d'utilisation des marchandises s'agissant de la présence de composants polluants et/ou dangereux et s'agissant des modalités de tri des déchets. Le Client peut également trouver un centre de recyclage adapté à proximité de chez lui via le lien suivant : <https://www.ecosystem.eco/donner-recycler/>

IX. DISPOSITIONS RELATIVES A LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre de ses différentes activités et particulièrement dans le but de contacter le Client pour la prise de rendez-vous, en cas de problèmes techniques, pour émettre des devis et factures, dans le cadre d'opérations commerciales ou encore dans le cadre d'études et analyses statistiques, Digilife Service est amenée à traiter des données personnelles des Clients (c'est par exemple le cas de pièces d'identités, rib, justificatif de domicile, numéro de téléphone, adresse de courrier électronique, adresse postale).

Le Client reconnaît qu'en fournissant ses données personnelles, il consent à leur stockage et utilisation par Digilife Service. Pour ce faire, il a été au préalable informé du type de données concernées ainsi que de la finalité de leur traitement. Le Client peut à tout moment retirer ce consentement et demander la destruction ou la rectification de ses données personnelles. En cas de question relative au traitement des données personnelles le Client peut formuler une demande via l'adresse suivante : contact-rgpd@gieinfodom.com

Le Client dispose également du droit d'introduire une réclamation sur l'utilisation de ses données personnelles auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés. Il pourra le faire en ligne à l'adresse suivante <https://www.cnil.fr/fr/agir> . Le consommateur qui ne souhaite pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique peut gratuitement s'inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique. Il peut le faire via la plateforme Bloctel (<https://www.bloctel.gouv.fr/>)

La collecte et le traitement des données personnelles sont strictement encadrés par la loi, en particulier par le Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, dit « règlement général sur la protection des données » (RGPD) que Digilife Service s'engage à respecter notamment par la mise en place un Code de conduite visant à établir des règles internes afin de protéger au maximum les données personnelles de ses Clients.

Digilife Service et ses salariés s'engagent à se montrer rigoureux dans le respect des principes énoncés ci-avant et notamment à :

- Identifier les flux de traitement des données personnelles et tenir un registre par activité concernée à jour.
- Ne recueillir des données que dans le cadre d'opérations légitimes définies en interne comme nécessitant le traitement de données personnelles.
- Ne recueillir que les données strictement nécessaires à la finalité poursuivie.
- Ne pas utiliser les données personnelles en dehors de la finalité poursuivie.
- Ne communiquer les données personnelles qu'avec les personnes indispensables à l'accomplissement la finalité poursuivie.
- Ne pas conserver les données personnelles une fois la finalité atteinte ou abandonnée.
- Faire leurs meilleurs efforts pour assurer la sécurité du stockage des données personnelles (système de sécurité informatique, ne pas tenir de fichier mot de passe clients en clair, etc.).
- S'agissant des salariés : ne pas laisser trainer des documents physiques ou informatiques contenant des données personnelles, ne pas choisir de mot de passe trop simple, ne pas conserver des données personnelles sur les machines mais opter pour le cloud et les outils sécurisés.
- Organiser des formations internes pour sensibiliser les salariés.
- Désigner un référent à la protection des données personnelles par magasin.

X. REGLEMENT DES LITIGES

Pour toute question ou réclamation, le Client contactera le service client Digilife Service par téléphone au + 596 596 50 72 92 (coût d'une communication locale à partir d'un téléphone fixe – surcoût éventuel selon opérateur) du lundi au vendredi de 9h00 à 14h00 ou par courriel à l'adresse : contactsav@DigilifeService.net

En cas de litige et conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du Code de la consommation, le Client pourra recourir au médiateur de la consommation retenu par Digilife Service en ligne ou par courrier aux adresses suivantes :

SAS CNPM - MÉDIATION - CONSOMMATION. <https://www.cnpm-mediation-consommation.eu/>
CNPM MÉDIATION CONSOMMATION
27, avenue de la Libération - 42400 SAINT-CHAMOND

Le Client pourra, à ses frais, se faire assister par un conseil.

En cas de persistance du litige malgré la tentative de règlement amiable, celui-ci sera soumis à la compétence des tribunaux français et jugé en application de la loi française.